

Publications

La contribution de la France au Fonds européen de développement (FED)

COUR DES COMPTES 03.04.2018

Le FED est l'un des principaux instruments de la coopération au développement conduite par l'Union européenne à destination des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et des pays et territoires d'outre-mer. La France y contribue à hauteur de 600 à 800 M€ par an. Après avoir analysé cette contribution de 2008 à 2016, la Cour considère que la France devrait mieux exercer sa vigilance sur l'emploi de ces importants crédits. Le réexamen du FED prévu en 2018 doit être l'occasion d'en améliorer la gestion et le pilotage. La Cour formule six recommandations à cet effet.

Référé

[Lire le document \(PDF - 303 Ko\)](#)

[VOIR LA RÉPONSE ASSOCIÉE](#)

À lire aussi

Les autres publications qui pourraient vous intéresser :



COUR DES COMPTES 20.07.2020

La gouvernance nationale de la protection de l'enfance



COUR DES COMPTES 12.05.2020

Le soutien financier de l'État à la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie



COUR DES COMPTES 20.04.2020

L'action de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative



Sur Twitter

Follow @Courdescomptes